

SALLES DES FÊTES  
**ELONA HOUSE**  
☎ 98 90 46 40

---

GUEST HOUSE  
**FENOÛ**  
Appartements & Chambres meublés  
☎ 98 90 46 40

## ASSEMBLÉE NATIONALE CE JOUR

P. 03

# Les députés débattent des orientations budgétaires pour 2025

En prélude à l'examen du projet de loi de finances, gestion 2025, les députés débattent ce vendredi 28 juin 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Ceci en respect des exigences de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances qui stipulent que le Gouvernement a travers le Ministère de l'économie et des finances doit s'employer à présenter chaque année, au plus tard le 30 juin à la Représentation nationale...



## INTÉGRATION DE LA TÉLÉVISION HÉMICYCLE AU BOUQUET CANAL+

# Un nouveau pas de Louis VLAVONOU vers la transparence

P. 04

## PROMOTION ET GESTION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES

# L'Anagem remplace la Sogema pour une bonne gestion

P. 05



## PRISE EN CHARGE INTÉGRÉE DES ENFANTS AUTISTES

P.02

# La phase pilote lancée pour Cotonou et Abomey-Calavi



## DEUXIÈME ÉDITION DU FARI-2025

P.08

# Cotonou abrite les travaux de la réunion préparatoire du comité de la CEDEAO

## PRÉPARATIFS DE LA FÊTE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2024

# Les axes à emprunter dans Cotonou

P. 03

## PRISE EN CHARGE INTÉGRÉE DES ENFANTS AUTISTES DU BÉNIN

# Abomey-Calavi et Cotonou retenues pour la phase pilote

Le projet d'appui à la prise en charge intégrée des enfants autistes au Bénin entre dans sa phase pilote pour le compte des communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Le lancement officiel dudit projet couplé avec l'installation du comité de pilotage s'est déroulé le mardi 25 juin 2024 à Cotonou, en présence de plusieurs personnes dont des membres d'associations de personnes handicapées, des parents d'enfants autistes, des promoteurs d'écoles spécialisées, des éducateurs spécialisés, des psychologues, neuropédiatres, pédopsychiatres ...etc.

Dans son discours de lancement, Madame Véronique TOGNIFODÉ, Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, a indiqué que les actions prioritaires consistent à soutenir la prise en charge socio-sanitaire et scolaire des enfants présentant des symptômes du spectre autistique et le renforcement des capacités des professionnels dans le domaine de l'assistance aux personnes handicapées à

grands besoins de soutien.

Ce projet est né de la volonté politique du Gouvernement du Président TALON qui a accepté les recommandations issues d'un cadre d'échanges entre acteurs initié en décembre 2023 lors de la JIPH. Il est entièrement financé sur le budget national.

« L'inclusion sociale rime avec égalité et équité », a souligné la Ministre TOGNIFODÉ dans son discours de lancement avant d'inviter les acteurs chargés de la mise en œuvre de ce projet à s'engager résolument pour son succès. « Vous êtes assistants sociaux, médecins, psychologues, éducateurs spécialisés, agents financiers, responsables d'établissements, parents ou tuteurs, vous devez vous donner la main pour entourer chaque bénéficiaire de tous les soins pour son inclusion effective », leur a-t-elle conseillé en guise d'exhortation.

L'autisme, selon des spécialistes, se manifeste par



des troubles de la communication, des intérêts ou activités obsessionnels, des comportements à caractère répétitif, ainsi qu'une forte résistance au changement. La personne présente aussi souvent des hyper sensibilités sensorielles (sons, lumière, couleurs, toucher...).

Les acteurs en charge de la mise en œuvre de ce projet ont salué cette action inédite du Gouvernement qui consiste à soutenir les enfants autistes du Bénin. Ils se sont engagés à travailler pour son succès.

Source ext.



## L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin  
Email: lembledujour@gmail.com  
Tel: +229 98904640

**PRODUCTION :**  
Ets EMERIC PRODUCTION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION:**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Tél. : +229 98904640

**CONTACTS SECRÉTARIAT:**  
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**REDACTION**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Aimé HOUENOU  
Eric OBINTI

**PHOTOS:**  
Benoît Koffi

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**  
G. A. DANSOU

## ASSEMBLÉE NATIONALE CE JOUR

## Les députés débattent des orientations budgétaires pour 2025

En prélude à l'examen du projet de loi de finances, gestion 2025, les députés débattent ce vendredi 28 juin 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Ceci en respect des exigences de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances qui stipulent que le Gouvernement a travers le Ministère de l'économie et des finances doit s'employer à présenter chaque année, au plus tard le 30 juin à la

Représentation nationale les grandes orientations de la politique économique et budgétaire pour les trois prochaines années. Ainsi le Ministre Romuald WADAGNI se trouvera face aux députés pour leur présenter les perspectives économiques et budgétaires pour la période 2024-2026, consolidées dans le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP), Document support du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui

s'appuie sur les stratégies définies dans le Plan National de Développement (PND) pour la période 2018-2025, ainsi que celles du PAG pour la période de 2021-2026, en prenant également en compte les acquis du PAG précédent (2016-2021).

Au cours de cette séance comme il est de coutume, les représentants du peuple aborderont les préoccupations et besoins majeurs des populations au Gouvernement.

D.R.

PRÉPARATIFS DE LA FÊTE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2024

## Les axes à emprunter dans Cotonou

Le Bénin célèbre le 1er août 2024, le 64ème anniversaire de son accession à la souveraineté internationale. Dans le cadre des préparatifs, l'Agence de développement des arts et de la culture (Adac) a détint un nouveau plan de circulation sur le Boulevard de La Marina. A travers un communiqué rendu public par l'Adac, le tronçon de la chaussée en face de la place de l'Amazone est isolé du fait de l'installation des tribunes. Selon le document, une déviation est organisée sur la place de l'Amazone. Il est mis un contournement sur la gauche pour les usagers venant de l'ex-hôtel du port et sur la droite pour ceux venant de Novotel. Ci-contre, publiée l'intégralité du communiqué.



**ADAC** AGENCE DE DÉVELOPPEMENT  
DES ARTS ET DE LA CULTURE  
MINISTÈRE DU TOURISME DE LA CULTURE ET DES ARTS DU BÉNIN

Le Directeur Général

04 BP 1334  
Cotonou - Bénin  
+229 91 46 19 19  
adac.sa@gouv.bj

Cotonou, le 24/06/2024

N° 498-1/ADAC-MTCA/DG/DAF/DCAV

## COMMUNIQUE

Célébration du 1<sup>er</sup> août : Les axes à emprunter pour la circulation

Dans le cadre des préparatifs de la célébration du 64e anniversaire de l'indépendance du Bénin, il sera procédé à l'installation des tribunes sur le Boulevard de la Marina à hauteur de la « Place de l'Amazone » à partir du mardi 25 juin 2024. Cette mise en place entraînera une déviation de la circulation sur ledit Boulevard. Les gros-porteurs ne sont pas autorisés par cette déviation. Ces derniers sont donc priés d'emprunter d'autres voies.

Par ailleurs, cette modification du plan de circulation ne perturbera pas le trafic routier sur les autres axes dans la ville de Cotonou.

En vue de faciliter la circulation aux usagers de la route sur cette portion du trafic routier, il est établi le plan de circulation suivant :

I. Tronçon routier inaccessible

Le tronçon de la chaussée en face de la « Place de l'Amazone » sera isolé par l'érection des barrages fixes de part et d'autre.

II. Voies susceptibles d'être perturbées

La déviation est organisée sur la Place de l'Amazone. En lieu et place du tronçon ainsi isolé, il sera mis en place un contournement sur la gauche pour les usagers venant de l'ex HÔTEL DU PORT et sur la droite pour ceux venant de NOVOTEL.

III. Recommandations

Il est recommandé aux usagers de se conformer à cette légère modification de la circulation.



William CODJO

INTÉGRATION DE LA TÉLÉVISION HÉMICYCLE AU BOUQUET CANAL+

# Un nouveau pas du PAN Louis VLAVONOU vers la transparence

Initiée sous la huitième législature, « Télévision hémicycle », la chaîne de télévision parlementaire du Bénin incarne une innovation audacieuse et prometteuse qui se renforce au fil du temps. Le dernier acte en date est son intégration au bouquet Canal+ telle une prime à la promotion de la transparence et de la reddition de comptes prônée par le président de l'institution.

En effet, depuis sa création, Télévision Hémicycle a pour mission de rapprocher les citoyens des processus législatifs, renforçant ainsi la participation citoyenne et le contrôle citoyen de l'action publique. Sous la conduite éclairée du Président Louis Gbèhounou Vlavonou, cette chaîne a vu le jour en 2022 et s'est imposée depuis lors comme un instrument essentiel de redevabilité, permettant aux Béninois de suivre en direct les débats parlementaires, les sessions plénières et toute autre activité parlementaire majeure. Après deux années d'expérimentation, la première chaîne de télévision parlementaire en Afrique qui n'était suivie jusque-là que sur les plateformes digitales et via la TNT, vient de faire son intégration



sur le bouquet canal+. Une migration qui est de nature à accroître la visibilité du média parlementaire, rendant ses contenus accessibles à un public plus large. Non seulement les Béninois, mais aussi toute l'audience africaine et internationale suivront désormais et plus aisément les activités de l'Assemblée nationale béninoise.

A bien y voir, cette innovation que constitue l'intégration de Télévision Hémicycle au bouquet Canal+ est une preuve de la reconnaissance de son importance. En intégrant le bouquet Canal+, Télévision hémicycle du Bénin se hisse au rang des grandes chaînes

de télévision parlementaires du monde telles que LCP ou encore Public sénat en France. Avec son leadership éclairé, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou à la tête de l'Assemblée nationale se distingue par son engagement envers la transparence et l'innovation. En dotant le Bénin de la première chaîne de télévision parlementaire du continent, il pose un jalon important dans l'évolution démocratique de l'Afrique. Sans oublier que sous sa gouvernance, l'indice 2022 du Parlement ouvert en Afrique de l'ouest faisait déjà du Bénin le meilleur pays francophone en Afrique de l'ouest.

Florent Fidèle Ahotondji

## POINT DE MIRE N° 4

### LE FAMEUX DÉLIT DE PROXIMITÉ

Sous un régime présidentiel récent au Bénin, l'expression \*DÉLIT DE PROXIMITÉ\* avait droit de cité. L'on ne devrait pas collaborer avec son adversaire ou bien quiconque avec qui l'on a des intérêts divergents ou non. Étant un avisé, j'ai choisi de prendre mes distances vis-à-vis de certains de mes amis ou patrons pour ne pas, éventuellement, les compromettre. Dans le lot, je voudrais citer deux personnages qui m'ont marqué : Carmen Fifamè TOUDONOU et Professeur Mahougnon KAKPO.

En janvier 2016, Maître Adrien HOUNGBÉDJI avait opté pour le candidat Lionel ZINSOU dans le cadre de la Présidentielle de 2016. Dans le temps, ma position pour soutenir le futur candidat Patrice TALON était clairement affichée dans les médias. Pour ne pas mettre à mal ma collègue journaliste, Carmen Fifamè TOUDONOU, Chef du Service Communication de l'Assemblée Nationale et moi-même Secrétaire Général du Réseau des Journalistes Accrédités au Parlement, j'ai rompu les fréquentations avec cette inoubliable dame. L'ordinaire contact a repris bien après avril 2016.

Le second personnage est l'ancien Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, Professeur Mahougnon KAKPO. J'ai eu le plaisir d'échanger avec lui après sa décharge et avant sa passation de charge pour lui témoigner toute ma reconnaissance. La seconde fois, c'était lors de la présentation du budget 2024 du Ministère au Parlement. À cette séance, il avait défendu le Ministère qu'il avait dirigé. À la fin, quand je l'ai remercié pour sa belle intervention, il m'avait lancé avec sourire : \*« Nous sommes au service de la République. »\* Quelle humilité !

Après la tempête et la turbulence politiques, les interprétations sur les fréquentations seront autrement appréciées. Pour l'heure, je conserve, dans un coin privilégié de ma mémoire, une dédicace du Professeur Mahougnon KAKPO dans le premier numéro de la Revue JOGBE. \*« Pour Justin AMOUSSOU, Parce que lorsque l'on porte un tel nom, l'on est déjà un habitué de la demeure de FA. Bien cordialement. »\*

Une autre séquence truculente est en téléchargement !

Justin AMOUSSOU,  
jeudi 27 juin 2024, 04h 01.

## PROMOTION ET GESTION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES

# L'Anagem remplace la Sogema pour une bonne gestion

Réuni en Conseil des ministres le mercredi 26 juin 2024, le gouvernement a prononcé la dissolution de la Société de gestion des marchés autonomes (Sogéma) et la nomination de son liquidateur.

Depuis quelques années, le gouvernement du président Patrice Talon a enclenché une politique de modernisation des infrastructures et équipements marchands en République du Bénin. Cela s'est traduit par la construction d'une vingtaine de marchés urbains et régionaux répondant aux normes et aux standards internationaux dans tout le pays. C'est le Conseil des ministres du 02 mars 2022 qui a adopté.

Le décret portant catégorisation des marchés de vente et création de l'Agence chargée de leur gestion. C'était donc l'acte créateur de l'Agence

nationale de gestion des marchés (Anagem). L'Anagem a pour objet la gestion des infrastructures marchandes de l'Etat et des Communes. À ce titre, elle met en œuvre, sur tout le territoire national, la politique publique de gestion des marchés et équipements marchands, les travaux de développement et de maintenance desdits équipements. Avec la création de l'Anagem et surtout son opérationnalisation depuis la mise en service progressive des nouveaux marchés, l'existence de la Sogéma perd de sa pertinence. La création de l'Anagem vient en soutien au programme de construction de 35 marchés modernes, urbains et régionaux, afin d'instaurer un cadre de gouvernance pour assurer la gestion efficace de ces infrastructures marchandes, en concertation avec les Communes d'implanta-

tion. Cette agence a pour compétences, la gestion et le développement des marchés dont elle a la charge; l'assistance à l'exploitation durable des marchés et équipements marchands suivant les normes établies en la matière, en concertation, le cas échéant, avec les Communes d'implantation desdites infrastructures; la gestion des opérations dans les marchés en ce qui concerne l'organisation des différents secteurs, l'attribution des espaces, la collecte des redevances, la sécurité, la maintenance, l'entretien, les péages, la collecte et le traitement des déchets; la sélection des opérateurs chargés de gérer les marchés et la gestion des mandats de délégation. La Société de gestion des marchés autonomes (Sogéma) vit alors ses dernières heures. Le Conseil des ministres du mercredi 26 juin 2024 a logiquement prononcé la dissolution de la Sogéma et nommé un liquidateur. C'est désormais l'Agence nationale de gestion des marchés qui va exercer les attributions et compétences de la Sogéma.



## Une dissolution pertinente

La dissolution de la Sogéma est tout à fait pertinente, car elle répond à un impératif d'efficacité et de cohérence au regard du nouvel écosystème que met en place le gouvernement. C'est le signe que les enjeux sont bien compris et adressés. Cela témoigne de la conscience et de la gestion du volet social par le gouvernement dans la mesure où l'exécutif se soucie des emplois existant à l'ex-Sogéma. Et pour cause, la possibilité est ouverte pour l'Anagem, dans la mise en place des équipes

de gestion des marchés modernes, de recourir autant que faire se peut, aux compétences des agents de la société ainsi dissoute qui rempliraient les conditions fixées. Le président Talon et son gouvernement, fidèles à leur principe d'une gouvernance méthodique et efficace, mettent toujours la barre haute. C'est une approche moderne de gestion des marchés pour plus d'efficacité, mais aussi de résultats afin d'atteindre les objectifs et de pérenniser les infrastructures et les investissements. Cela tranche avec l'existant.

Source : Le Matinal



## BÉNIN : DÉLIBÉRATION DES RÉSULTATS DU CERTIFICAT D'ÉTUDE PRIMAIRE (CEP)

# 89,67% de réussite au plan national

La délibération des résultats du certificat d'étude primaire (CEP) pour la session de juin 2024 a eu lieu le jeudi 27 juin 2024.

Selon les chiffres communiqués ce jeudi 27 juin 2023 lors de la délibération, le taux de réussite au CEP est de 89,67%.

Un taux qui dénote d'une augmentation de 8% par rapport au taux enregistré lors du CEP, session de juin 2022, qui était de 81,29%.

La proclamation des résultats est pour le 28 juin 2024. Mais les résultats sont déjà disponibles sur la plateforme E-résultat.

### Taux par département

Couffo	85,04%
Donga	93,97%
Littoral	91,99%
Mono	93,02%
Ouémé	84,72%
Plateau	95,35%
Alibori	83,11%
Atacora	82,16%
Atlantique	90,71%
Borgou	94,60%
Collines	91,71%



## FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

# Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

*(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)*

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



**GUEST HOUSE FENOU**  
Appartements & Chambres meublées  
☎ 98 90 46 40



**NB: Venant de Porto-Novo (Carrefour Ouanda) voie pavée Dowa 1<sup>er</sup> carrefour à gauche tout droit dernière von à droite avant carrefour Djassin Houinvié.**



**GUEST HOUSE FENOU ANNEXE**  
Appartements & Chambres meublées  
☎ 98 90 46 40



**ANNEXE GUEST HOUSE FENOU**  
vons en face de l'Église Catholique St Paul de Dowa - Marché TOHOUTO de Dowa - Voie à côté du marché amenant au CS LES Jambettes, 3ème rue à droite



# SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40

ORGANISATION DES CÉRÉMONIES DE PREMIÈRE COMMUNION ET AUTRES EN SAISON DE PLUIES

## Chers clients, faites vite vos réservations à ELONA HOUSE !

En cette période de pluies qui coïncide avec la programmation et l'organisation des cérémonies de première communion, la Direction Générale de ELONA HOUSE passe par ce canal pour informer sa clientèle que des dispositions sont prises pour lui faire passer d'agréables moments.

En effet, chers clients de ELONA HOUSE, face à la forte demande, il serait souhaitable de passer vite au service commercial pour réserver vos salles de fête en fonction de votre calendrier.

Dotées de grande capacité et construites avec la dernière technologie, les salles de fête ELONA HOUSE constituent la meilleure solution pour vous en cette période de pluies surtout avec son groupe électrogène de 40 KVA pour juguler les coupures électriques.

**À ELONA HOUSE, votre satisfaction est notre leitmotiv**

**Passez vite pour vos réservations car une équipe professionnelle vous y attend.**



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvé non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOUE Guest House à Dowo.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

## DEUXIÈME ÉDITION DU FARI-2025

## Cotonou abrite les travaux de la réunion préparatoire du comité de la CEDEAO

À la suite du succès de la première édition du Forum Africain pour la Recherche et l'innovation qui s'est tenue à Abuja du 17 au 21 Octobre 2022 (FARI-2022), la CEDEAO s'apprête pour l'organisation de la deuxième édition prévue pour se tenir à Cotonou au Bénin en 2025.

Et c'est pour s'assurer d'une meilleure organisation, que les membres du comité international de la CEDEAO se réunissent du mardi 25 au vendredi 28 juin 2024 à Cotonou dans le cadre d'une importante réunion préparatoire qui a connu la présence du Ministre béninois en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Professeur Éléonore YAYI LADEKAN.

En effet, en initiant le FARI, l'approche de la CEDEAO

est d'aider à stimuler l'innovation en Afrique pour relever les défis auxquels le continent est confronté avec des interventions axées sur trois objectifs interdépendants à savoir : la création d'écosystèmes pour l'innovation en Afrique; le développement et la croissance d'un marché de l'innovation ainsi que la promotion de dialogues sur l'innovation et la transformation structurelle de l'Afrique.

Pour le représentant résident de la CEDEAO au Bénin, Monsieur Amadou DIONGUE, le FARI-2025 sera au cœur de la célébration des 50 ans d'existence de la CEDEAO. Il fait remarquer que pour le FARI-2025, la CEDEAO entend mettre la jeunesse au cœur des réflexions.

Le Bénin ainsi que d'autres pays font des efforts importants pour encourager



la recherche et l'innovation. C'est ce que relève la Ministre Éléonore YAYI LADEKAN qui a salué l'initiative de l'organisation de la deuxième édition du FARI-2025 en République du Bénin.

« La deuxième édition du FARI, qui se tiendra ici au Bénin en 2025 est porteuse d'espoir. Le FARI se veut fédérateur, novateur, et valorisant pour les chercheurs de la région. En plus de renforcer l'intégration scientifique et technologique, il offre des retombées économiques et sociales significatives, favorisant le tourisme scientifique et créant des emplois temporaires dans le pays d'accueil, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté », a indiqué la Ministre Éléonore YAYI LADEKAN.



Fort de l'importance de ce rendez-vous, la Ministre a rassuré que le Gouvernement du Bénin, de commun accord avec les acteurs, prendra toutes les dispositions pour une bonne tenue du FARI-2025.

« Je nourris l'espoir que les travaux de cette réunion préparatoire donneront la

voie à un FARI-2025 couronné de succès et riche en découvertes », a laissé entendre la Prof. Éléonore YAYI LADEKAN dans son discours de lancement.

Pour finir, le Représentant résident de la CEDEAO au Bénin a procédé à la remise symbolique de la clé du FARI à la Ministre Éléonore YAYI LADEKAN, tout en lui souhaitant un FARI-2025 réussi en terre béninoise.

**PFCOM/MESRS**





37<sup>ÈME</sup> JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

# À Kétou, les acteurs s'engagent pour la prévention du fléau de la drogue

La Place du Centenaire de la commune de Kétou a abrité le mercredi 26 juin 2024, les célébrations officielles de la 37<sup>ème</sup> Journée internationale de lutte contre la drogue au Bénin. Une cérémonie présidée par Monsieur Abasse OLOSSOUMARE, Directeur de cabinet et représentant le Ministre de l'intérieur et de la Sécurité Publique, en présence du Préfet du département du Plateau, du Maire de Kétou, des partenaires techniques et financiers et des acteurs politico-administratifs impliqués dans la lutte contre les stupéfiants au Bénin.

Cette cérémonie officielle a été l'occasion pour tous les intervenants de réitérer leurs engagements à poursuivre la lutte contre la détention, l'usage et le trafic de la drogue au Bénin. Une lutte qui passe nécessairement par les actions de prévention comme le stipule le thème choisi au plan international pour cette édition 2024 intitulé : « les faits sont là :

investissez dans la prévention ».

Le Maire de Kétou, Madame Lucie Ablawa SESSINO, dans son allocution de bienvenue a noté que la célébration de l'édition 2024 de la Journée internationale de lutte contre la drogue offre une opportunité précieuse de réfléchir sur l'approche adoptée par l'État, face à la question complexe des dro-



gues et des substances psychotropes au Bénin. Car, le problème de la drogue dit-elle, est l'un des plus complexes qui affecte tous les secteurs de la société avec des conséquences néfastes sur le bien-être des familles et des collectivités.

La célébration officielle de ladite journée au Bénin en ce jour mercredi 26 juin 2024 est aussi une occasion unique pour les dirigeants de réaffirmer leur engagement social envers les citoyens. Didier ATCHOU, Contrôleur Général de Police et actuel Secrétaire Permanent de la Commission interministérielle de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes (SP-Cilas) a aussi pris la parole à l'occasion pour expliquer tout ce que fait la structure qu'il dirige pour une lutte efficace contre les drogues. Mais il a noté que malgré les initiatives en cours et les actions menées dans ce sens, le fléau de la drogue a tou-



jours la peau dure dans le pays. C'est pourquoi selon lui, il importe de marquer une pause pour faire une évaluation afin de tirer les bonnes leçons qui aideront à la poursuite de la lutte. Le thème retenu cette année est donc pour lui, une manière d'inviter la communauté internationale et les gouvernements à privilégier les mesures de prévention.

Dans son message de lancement des activités, Monsieur Abasse OLOSSOUMARE, Directeur de cabinet et représentant du ministre empêché, a fait savoir que cette célébration officielle vise à informer le grand public sur le phénomène de la drogue. C'est aussi, l'occasion pour les pouvoirs publics, les partenaires internationaux et la société civile d'organiser des activités de conscientisation et de sensibilisation pour impacter positivement les populations et les couches en proie à la production, à la consommation et au trafic illicite des

drogues. Il a rappelé à toutes fins utiles que les pouvoirs publics au Bénin ont toujours agi dans le sens de prévenir et de réprimer systématiquement l'usage des drogues pour préserver le bien-être social.

À travers le thème de cette année, la communauté internationale a voulu sonner l'alerte en vue d'un changement de paradigme de la lutte contre le fléau de la drogue. C'est pourquoi, les structures compétentes du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique adapteront les moyens de lutte, aux impératifs de prévention souhaités par la communauté internationale.

Cette cérémonie officielle de lancement à Kétou, marque le début des activités prévues à divers endroits du pays pour sensibiliser et mobiliser toutes les parties prenantes en vue d'accroître la prévention du fléau de la drogue au Bénin.

S. E.



## AUDIENCE AU PALAIS DE LA MARINA

# Patrice TALON reçoit une délégation de la Conférence des Grandes Chancelleries d'Afrique francophone et de France

*En marge de la 11ème Conférence internationale des Grandes Chancelleries d'Afrique francophone et de France qui se tient du 24 au 28 juin 2024 à Cotonou, le Président de la République, Monsieur Patrice TALON, a reçu en audience ce mercredi 26 juin 2024 au Palais de la Marina, une délégation de la Conférence des Grandes Chancelleries d'Afrique francophone et de France conduite par son président en exercice, le Général Meïssa NIANG, Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion du Sénégal.*

Introduits au cabinet du Chef de l'État par Madame Mariam CHABI TALATA ZIMÉ YERIMA, Vice-Présidente du Bénin et Grande Chancelière de l'Ordre National, le Général Meïssa NIANG et sa délégation sont allés remercier le Président Patrice TALON pour avoir accepté d'accueillir au Bénin, cette 11ème Conférence internationale des Grandes Chancelleries d'Afrique francophone et de France dont la présidence revient au Bénin.

Une occasion pour le Général NIANG de présenter au Grand Maître de l'Ordre national du Bénin, les différentes questions et préoccupations qui seront évoquées au cours de cette rencontre.

Pour Madame Mariam CHABI TALATA ZIME YERIMA, c'est un grand honneur pour notre pays, le Bénin, de recevoir les Grands Chanceliers francophones et de France qui sont appelés à mener une réflexion collective sur



la récompense matérielle ou financière du mérite. « Durant ces deux jours de réflexion, nous allons essayer de voir dans quelle mesure la mise en œuvre des récompenses matérielles ou financières ou des récompenses symboliques et honorifiques pourront nous permettre de faire en sorte que nos citoyens méritants, récompensés, contribuent au progrès et au développement de notre pays. On récompense en général pour motiver, pour inciter à mieux faire... », a-t-elle ajouté.

Placé sur le thème « La Récompense matérielle ou financière du mérite : Impact social et failles », la Conférence qui se veut un cadre d'échanges, de réflexion, de communion et de partage va réunir



une vingtaine de pays membres, observateurs et invités. Il faut rappeler que la mission des Grandes Chancelleries d'Afrique francophone et de France est de dynamiser les institutions des pays membres à travers la promotion de l'excellence et des valeurs de mérite, de travail, d'intégrité et de paix.

Cette audience illustre l'engagement du Bénin et des autres pays membres de la Conférence des Grandes Chancelleries francophones à promouvoir un partenariat solide et mutuellement bénéfique pour renforcer la solidarité francophone et développer des solutions collectives aux défis du moment.

Source : [www.presidence.bj](http://www.presidence.bj)



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 26 JUIN 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 26 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

## I- MESURES NORMATIVES

Dissolution de la Société de Gestion des Marchés autonomes (SOGEMA) et nomination de son liquidateur.

Créée en 2022, l'Agence nationale de Gestion des Marchés (ANAGeM) a pour objet la gestion des infrastructures marchandes de l'Etat et des communes. A ce titre, elle met en œuvre, sur tout le territoire national, la politique publique en la matière puis procède aux travaux de développement et de maintenance desdits équipements.

Avec le démarrage de la mise en service des marchés modernes construits par le Gouvernement, elle est désormais pleinement opérationnelle.

Dès lors, dans l'optique d'une gestion rationnelle, il convient que la SOGEMA soit dissoute et que ses infrastructures passent sous la tutelle de l'Agence pour des raisons d'efficacité et de cohérence.

Il est à souligner que l'ANAGeM pourra, dans la mise en place des équipes de gestion des marchés modernes, recourir autant que faire se peut, aux compétences des agents de la Société ainsi dissoute qui rempliraient les conditions fixées.

Au titre d'autres mesures normatives, il a été adopté les décrets portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet et du Secrétariat général du Haut-Commissariat à la prévention de la corruption de même que celui relatif à son règlement financier.

## II- COMMUNICATIONS.

II-1. Mise en œuvre des travaux de reconstruction du pont de Ganhi, de reconfiguration des carrefours SOBEBRA et LA ROCHE, de réhabilitation des voies d'accès aux ponts.

Le lot 1 du projet de réhabilitation et d'aménagement des voies d'accès et de traversée de Cotonou concerne la reconstruction du pont de Ganhi, la réhabilitation des bretelles ancien pont / carrefour SOBEBRA et troisième pont/Carrefour SOBEBRA. Il intègre également la reconfiguration des carrefours SOBEBRA et LA ROCHE, la réhabilitation du parc Champ de Foire Nord.

En vue de la réalisation de ces projets dans

un délai de 24 mois, le Conseil a autorisé la contractualisation avec diverses entreprises pour l'exécution des travaux, ainsi que le contrôle et la surveillance.

II-2. Recrutement spécial de 225 agents contractuels de droit public de l'Etat au profit du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, au titre de l'année 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole le besoin d'un renforcement en ressources humaines qualifiées dans les directions centrales et techniques du ministère s'avère crucial, pour leur permettre d'atteindre le niveau de performance attendu.

Ainsi, au niveau des structures centrales et déconcentrées où celles-ci seront déployées, elles prendront en charge les programmes des domaines de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture dans leurs dimensions aussi bien administrative que technique, pour plus d'efficacité.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour le recrutement au profit dudit ministère, de 225 agents contractuels de droit public de l'Etat, toutes catégories confondues, au titre de l'année 2024. Il s'agit notamment de spécialistes en production animale, végétale, halieutique et aquacole, en aménagement et équipement rural, d'agro-économistes, de médecins vétérinaires, de gestionnaires de projets, de statisticiens, d'informaticiens, etc.

II-3. Contractualisation pour l'assistance technique à l'opérationnalisation et au lancement de la chaîne Bénin TV Alafia.

Cette chaîne de télévision publique, entièrement dédiée aux langues nationales, vise à valoriser notre culture et à permettre aux Béninois d'accéder à l'information et aux connaissances, dans différentes langues du pays.

Dans la perspective de son ouverture, il est apparu indispensable de recourir à une assistance technique notamment pour élaborer un plan d'actions et un chronogramme détaillé allant jusqu'au lancement et à l'exploitation de cette chaîne, compte non tenu des phases de recrutement, de formation des équipes, et d'élaboration du modèle d'exploitation.

Après consultations de diverses entités spécialisées en la matière, une société a été retenue et le Conseil a autorisé la contractualisation avec elle, à charge pour le ministre du Numérique et de la Digitalisation de veiller à la bonne exécution de sa mission.

II-4. Réhabilitation du bâtiment dénommé «BB24» de la Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB) S.A.

Les études architecturales et techniques des trois bâtiments à réhabiliter à l'occasion de l'opérationnalisation de ladite société ont permis de définir l'ampleur des travaux à effectuer et ont surtout mis en exergue l'urgence d'aménager le bâtiment dit BB24, entre autres pour y installer des équipements de production déjà réceptionnés en vue de la refonte du journal télévisé de Bénin TV.

La réhabilitation prend en compte principalement des travaux d'étanchéité, de maçonnerie, d'enduit et de peinture, de menuiserie aluminium. Elle inclut aussi ceux de la climatisation, du traitement acoustique des studios, d'électricité et de revêtement de sol.

## III- RENCONTRES ET MANIFESTATIONS INTERNATIONALES.

Sous cette rubrique, il a été autorisé :

la célébration au Bénin, dans la ville de Parakou, de la Journée mondiale de la Population, édition 2024 ; puis la participation du Bénin à :

la première Conférence panafricaine sur l'Éducation des filles et des femmes en Afrique, à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 2 au 5 juillet 2024;

la 59ème session du Conseil d'administration du Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement à Rabat, au Maroc, du 5 au 10 juillet 2024.

## IV- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Directeur de la Coordination de l'Information et de la Documentation : Contrôleur général de police Max-Noël Folly ABALO

Directeur départemental de l'Intérieur et de la Sécurité Publique Borgou-Alibori :

Commissaire divisionnaire de police Ayouba LAFIA N'GOBI

Au ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

Conseiller technique à la Microfinance : Monsieur Sènanou Davy DENADI.

Fait à Cotonou, le 26 juin 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Edouard OUI-OURO



# ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES  
SALLES DE FÊTES**

**SALLES DE FÊTES**

**POUR VOS SÉJOURS  
ET REPOS À  
Porto-Novo**

*Venez  
ici*



**+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40**